

SAFRAN NACELLES LE HAVRE TOULOUSE FLORANGE SACLAY PONT-AUDEMER

Négociations : nouveau projet d'accord télétravail

PORTER AVEC VOUS LES DOLÉANCES

Globalement, les avantages du télétravail sont plus nombreux que les inconvénients. Selon plusieurs études, l'impact positif du télétravail est lié aux bonnes conditions de sa mise en place.

Notre rôle est aussi de rester attentifs sur les conséquences sociales de ce dispositif et porter, avec vous, les doléances qui vous tiennent à cœur.

On ne peut pas dissocier le télétravail du travail sur site. **Moins de travailleurs sur site, c'est un moindre besoin d'espace sur site**. La multiplication des travailleurs nomades (télétravailleurs) peut engendrer des conséquences sociales et industrielles... Nous nous devons d'y être vigilants.

Malgré les interrogations qui peuvent légitimement se poser sur le moyen et long terme, cette négociation importante est attendue par beaucoup de salariés. L'épidémie de la Covid a accéléré le processus.

Concernant ce futur projet d'accord, **nous avons d'ores et déjà identifié un certain nombre de points** par thématique que nous aborderons lors de cette négociation.



Eligibilité

- En fonction des tâches à réaliser
- Autonomie de gestion
- Retenir la notion d'ancienneté dans le groupe Safran
- Ne pas retenir de notion d'éloignement domicile/lieu de travail
- Recrutement des personnes handicapées pouvant travailler depuis leur domicile.
- Commission paritaire en cas de refus unilatéral de l'employeur

TÉLÉTRAVAIL Début des négos: septembre 2021

Moyens

- Mise à disposition des moyens informatiques et de communication
- Aide financière à la mise en place du télétravail
- Indemnité télétravail
- Développer des modes de gardes d'enfants notamment dans les espaces coworking

Durée et rythme

- Augmentation du nombre de jours télétravaillés par rapport à l'accord existant
- Choix du salarié, en accord avec la hiérarchie, de la gestion du temps télétravaillé : journée ou demi-journée pour une période de 1 an.
- Réversibilité à tout moment des parties prenantes.
- Définir un temps dit «phase test»
- Intégrer dans l'accord un nombre de jours de télétravail occasionnels (intempéries et autres)



Lieux et espaces de travail

- Assouplir la règle d'adresse unique (possibilité de définir plusieurs lieux de travail à distance + espaces Coworking)
- Mise en place de modules de formation :
 - » Différenciation temps de travail et temps personnel
 - » Gestion des priorités
 - » Sanctuariser son travail à domicile
 - » Le Coworking
 - » Accident de travail au domicile Procédure
 - » Prévention addiction et souffrance au travail (moins visible du fait de l'éloignement)
 - » Télétravailleurs et travailleurs en présentiel afin d'atténuer les incompréhensions

Lien social

- Mise en place obligatoire d'espace de communication régulière et en présentiel du télétravailleur et de son équipe au complet (télétravailleur et travailleurs en présentiel) - MAINTIEN DU LIEN SOCIAL - (occasionnellement à distance)
- Communication avec les CSE
- Communication avec les OS

Assistance

- Assistance du support informatique
- Assistance des supports techniques
- Assistance médicale (mal-être)

Organisation du travail

Définir clairement le temps de travail journalier, hebdomadaire ainsi que le droit à la déconnexion

CETTE LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE VOUS EXPRIMER SUR NOTRE SITE POUR ALIMENTER LES BESOINS (FLASHEZ CE CODE ->)



...VOUS APPELEZ Ç UN AVANTAGE

https://cgtsafran.com/nacelles/accord-teletravail-par-ici-les-propositions/

Conclusion

À l'heure où Safran Nacelles (SNA) est à la recherche d'économie et d'optimisation de ses surfaces de travail, la négociation de cet accord vient alimenter nos interrogations :

- » Devenir des postes de travail en entreprise
- » Réorganisation/réimplantation : s'apparente à la mise en place du «Flex Office» (absence d'attribution d'un poste de travail individuel), génératrice de Risques Psycho-Sociaux.
- » Évolution de l'emprise foncière des sites SNA.

Quelques réflexions

Quel impact sur la restauration d'entreprise donc l'employabilité et la qualité de vie au travail?

Incitation à la délocalisation de la charge de travail et/ou un site industriel (réduction/optimisation des surfaces de travail).

La question de la mise en concurrence des télétravailleurs et de l'émergence de «télémigrants» se pose également.

EXPRIMEZ-VOUS





